



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2025

Rapport à la disposition du public sur www.grand-albigeois.fr et dans les communes adhérentes

Rapport établi conformément à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et au décret d'application n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets



A Présentation	4
A.1 Un territoire	4
A.2 La population	4
B Compétences exercées	4
B.1 Contexte	4
B.2 Organisation et modalités spécifiques	5
C L'activité sous le prisme de l'économie circulaire	6
C.1 Offre des acteurs économiques	7
C.1.1 Achats durables	7
C.1.2 Nouveaux modèles économiques	7
C.2 Demande et comportement des consommateurs	8
C.2.1 Consommation responsable	8
C.2.2 Allongement de la durée d'usage	9
C.2.3 Indicateurs globaux de prévention	10
C.3 Gestion des déchets	11
C.3.1 Organisation du service public	11
C.3.1.1 La Zone A	11
C.3.1.2 La Zone B	11
C.3.1.3 La Zone C	11
C.3.2 Equipements publics relatifs à la gestion des déchets	12
C.3.2.1 Présentation des unités de traitement des déchets résiduels	12
C.3.2.2 Fiche signalétique de l'installation de stockage de Lavaur	12
C.3.2.3 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil	12
C.3.2.4 Fiche signalétique du centre de tri de Labruguière	12
C.3.2.5 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL	13
C.3.2.6 La collecte en conteneurs enterrés	13
C.3.2.7 Les déchetteries	13
C.3.3 La composition des ordures ménagères résiduelles	14
C.3.4 Filière Emballages ménagers et papiers	14
C.3.4.1 Organisation de la filière des emballages ménagers	14
C.3.4.2 Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers	15
C.3.4.3 Données sur les collectes des emballages ménagers	15
C.3.4.4 Focus sur la collecte en apport volontaire	15
C.3.4.5 Évolution des performances des collectes sélectives d'emballages et papiers	16
C.3.4.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux	16
C.3.4.7 Tri et valorisation des collectes sélectives	16
C.3.5 Biodéchets	17
C.3.5.1 Stratégie biodéchets	17
C.3.5.2 Filière déchets verts	18
C.3.5.3 Expérimentation de la collecte en apport volontaire des biodéchets	18
C.3.6 Les déchetteries	20
C.3.6.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries	20

C.3.6.2 Détails et tonnages des déchets dangereux.....	21
C.3.6.3 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement	21
C.3.7 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	22
C.3.7.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles	22
C.3.7.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles	22
C.3.7.3 Évolution des tonnages	22
C.3.7.4 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte	23
C.3.7.7 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement	23
C.3.7.8 Évolution des tonnages enfouis (élimination par stockage).....	23
C.3.8 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS	24
C.3.8.1 Organisation des filières de déchets non ménagers	24
C.3.8.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers	24
C3.9 BILAN	25
C.3.9.1 Répartition des tonnages par flux des déchets du territoire	25
C.3.9.2 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte	25
C.3.9.3 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls	26
C.3.9.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés (y compris déchets non ménagers)	26
C.3.10 INDICATEURS FINANCIERS.....	27
C.3.10.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées en 2025.....	27
C.3.10.2 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats.....	27
C.3.10.3 Principaux investissements.....	27
C.3.10.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes .	27
C.3.10.6 Coût et financement du service.....	28
C.3.11 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL	28
C.3.11.1 Effectifs du service prévention, collecte et de traitement des déchets	28
C.3.11.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité.....	28
D BILAN ET PERSPECTIVES.....	29
D.1 Bilan 2025	29
D.2 Perspectives 2026	29
E TABLEAUX DE BORD DE SYNTHÈSE	30
E.1 Les dispositifs de collecte	30
E.2 Les dispositifs de traitement	30
E.3 Les données économiques	30
E.4 Les indicateurs d'évolution et de valorisation	30

A Présentation

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a été créée au 1^{er} janvier 2003. Située à la frange Sud du Massif Central (aux pieds du causse du Ségala), elle s'inscrit dans le commencement de la partie large de la vallée du Tarn. Les derniers chiffres du recensement font apparaître une progression démographique régulière qui la place 2^{ème} agglomération de Midi-Pyrénées.

A.1 Un territoire



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois se compose de 16 communes, formant un bassin de vie autour de sa ville centre, ALBI, qui est la Préfecture du Tarn.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois couvre un territoire de 208,85 km².

A.2 La population

Découpage du territoire	Nombre de communes	Population légale 2021*	Population légale 2022*	Part/ population totale	Évolution n/n-1	% habitat vertical
Zone A : ALBI	1	49714	50605	60,1%	+1,8%	20%
Zone B : ARTHES, CAMBON, CUNAC, FREJAIROLLES, PUYGOUZON, SAINT-JUÉRY, CARLUS, DENAT, LESCURE D'ALBIGEOIS, SALIES	10	24637	24620	29,2%	-0,07%	2%
Zone C : CASTENAU DE LEVIS, MARSSAC SUR TARN, LE SEQUESTRE, ROUFFIAC, TERSSAC	5	8889	8958	10,7%	+0,8%	0%
	16	83240	84183	100%	+1,13%	14,6%

La population légale 2022 applicable au 1er janvier 2025 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est de **84 183** habitants avec une densité moyenne de population de 399 hab./km².

En 2025, le périmètre du service de gestion des déchets n'a pas évolué.

B Compétences exercées

La collecte et le traitement des ordures ménagères et déchets assimilés est une compétence statutaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ainsi actée à sa création : « En matière de protection et de mise en valeur de l'Environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, et contre les nuisances sonores, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.../... »

B.1 Contexte

Jusqu'au 31 décembre 2004, les organisations territoriales existantes pour les collectes et le traitement des déchets ménagers ont été maintenues. Dès 2005, la collecte sélective en porte à porte a été étendue à tout le territoire et le regroupement des services de collectes et de traitement a été recherché.

2006 est l'année d'achèvement de la mise en place des collectes sélectives en porte à porte sur ALBI.

2007 est la 1^{ère} année pleine de référence et la collectivité lance des études pour l'optimisation.

Les 1^{ères} actions d'optimisation ont débuté sur 2008 avec la conteneurisation du périmètre de l'ex-SMCCV.



La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois exerce ses compétences sur le territoire de ses 16 communes. La collecte en porte à porte est effectuée en régie sur 12 communes et en prestation pour quatre d'entre elles (cf. carte ci-contre).

A partir de 2021, le programme de conteneurisation de la collecte sélective a été engagé sur le territoire pour être généralisé début 2022.

A partir de 2023, l'extension des consignes de tri plastiques a permis à l'ensemble des usagers de trier tous les emballages.

B.2 Organisation et modalités spécifiques

Compétences exercées	OMR		Verr e	Emballages et papiers		Biodéchets		Compostage de proximité	Déchets apportés en déchèterie	Encombran ts	Déchets dangereux	Cartons des professionnels	Tous déchets professionn els
Mode d'organisation	AV	PAP	AV	AV	PAP	PAP	PAV	Composteurs	AV	PAP	AV	PAP	AV
Collecte													
Transfert/Transport													
Traitement													
Opérations assurées par la collectivité													
Opérations assurées par un prestataire													

Volume maximal de 10 000 litres hebdomadaire au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté (cf. règlement de la redevance spéciale).

Gestion des encombrants : 3 déchetteries sur le territoire (cf. § C.3.5 Déchetteries) et collecte d'encombrants sur rendez-vous pour la commune d'Albi.

Collecte des déchets verts en porte à porte sur rendez-vous pour personnes à mobilité réduite (selon critères) pour la commune d'Albi.

Au 1^{er} janvier 2022, les opérations de conteneurisation de la collecte sélective se sont achevées avec le déploiement de la dernière phase pour les communes d'Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairolles, Paygouzon et Saint-Juéry.

Le territoire est donc desservi par une conteneurisation généralisée (bac jaune) à l'exception du centre-ville d'Albi (sacs) et de l'habitat collectif denses dans les quartiers politique la ville (conteneurs enterrés) ainsi que des consignes de tri généralisée et uniformes sur le territoire (emballages et papiers ensemble dans le même contenant).

La redevance spéciale est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021 pour les producteurs de déchets non ménagers (seuil d'assujettissement de 750 litres d'ordures ménagères résiduelles par semaine et seuil limite de 10 000 litres) avec un prix appliqué de 0,02628 €/litre.

En 2025, la redevance spéciale concerne 310 entreprises qui ont signé une convention pour la prise en charge de leurs déchets.

C L'activité sous le prisme de l'économie circulaire

Au-delà des compétences exercées, l'agglomération inscrit son action plus largement dans une démarche d'économie circulaire visant à préserver les ressources naturelles et à réduire le volume de déchets produit sur son territoire. Elle travaille pour cela auprès de publics variés pour faire évoluer les modes de production et de consommation.

Cet engagement est structuré par une stratégie et un programme d'actions. Une première programmation a eu lieu sur la période 2018 – 2021. Elle consistait en un programme de 30 actions, ambitieux et réaliste, décliné sur trois publics : les ménages, les entreprises, les administrations. Il a apporté des alternatives à l'élimination des déchets en tant qu'ordures ménagères, informé, sensibilisé, formé différents publics et mis en place des leviers incitatifs.

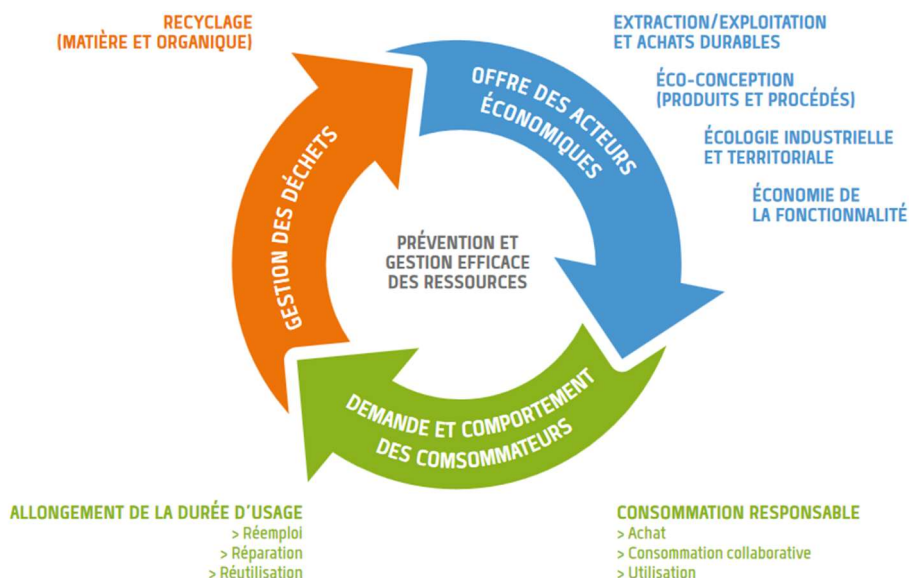
En parallèle, l'agglomération a adopté le 18 juillet 2018 son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés



Pour ces actions l'agglomération a obtenu en juillet 2022 le deuxième niveau du label économie circulaire porté par l'Ademe qui reconnaît l'engagement des territoires sur ce sujet. Elle a été, au niveau national, le 1^{er} établissement public de coopération intercommunal à avoir obtenu ce label.

L'année 2022 a été celle de la construction d'une nouvelle programmation 2022 – 2026. 14 actions organisée en 4 axes : faire vivre la gouvernance et assurer l'animation de la démarche d'économie circulaire, changer les comportements et sensibiliser, réduire les déchets produits sur le territoire, développer de nouveaux modèles économiques, constituent ce nouveau programme adopté en conseil communautaire le 27 septembre 2022.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



C.1 Offre des acteurs économiques

C.1.1 Achats durables

Intégrer les enjeux environnementaux dans les marchés publics

Dans le cadre d'un projet de démolition – reconstruction du centre technique de l'agglomération sur le site Lebon (2022-2023), un accompagnement financé par l'Ademe a permis d'introduire des critères sociaux, des clauses environnementales et des possibilités de réemploi des matériaux.

Le projet a également bénéficié d'un accompagnement « Chantier propre » pour une gestion optimale des déchets de chantier grâce à un partenariat signé avec la FFB Occitanie. Un deuxième « chantier propre » a débuté en 2022 avec le projet d'extension de l'hôtel d'entreprises Innoprod.

L'agglomération a également répondu à l'appel à chantiers exemplaires du projet Life Waste2Build porté par Toulouse Métropole qui vise à développer le **réemploi des matériaux du BTP** dans les constructions. Deux chantiers pilotes ont été retenus : la création d'une nouvelle médiathèque à Cantepau et la création d'une déchetterie / recyclerie.

Des formations sont organisées régulièrement afin de sensibiliser les responsables de services et acheteurs de l'agglomération, faisant remonter les pratiques vertueuses existantes, les marchés à enjeux à venir ainsi que les besoins d'accompagnement complémentaires.

C.1.2 Nouveaux modèles économiques

C.1.2.1 Écologie industrielle et territoriale

Mobiliser les entreprises vers l'écologie industrielle et territoriale (EIT)

L'Écologie Industrielle et Territoriale vise à accroître les connexions et synergies entre les entreprises du territoire afin de générer des gains économiques, environnementaux et sociaux.

La démarche a été lancée en 2019 avec la réalisation de près de 80 diagnostics de flux et 2 bourses inter-entreprises permettant de définir les synergies répondant aux besoins des entreprises impliquées.

Ces 2 dispositifs parallèles (bourses et diagnostics) ont déjà permis :

- d'identifier des synergies bilatérales et de mettre les entreprises directement en contact ;
- de prioriser les synergies multilatérales devant faire l'objet d'un travail plus approfondi avec les entreprises intéressées.

Le projet a connu un brusque arrêt en 2020 du fait du contexte sanitaire. La reprise a été progressive en 2021 avec une opération d'achat groupé d'énergie et la réalisation d'une troisième bourse inter-entreprises dans le cadre du salon Visions Entreprises Durables.

Une opération de mutualisation de formations initiée par l'agglomération a été portée par la CCI en 2022.

En 2023, suite à l'adoption du 2ème programme d'économie circulaire, la démarche d'écologie industrielle et territoriale a abouti à la création d'un poste de chargé de mission.

Pendant deux ans, la mobilisation d'un chargé de mission a permis :

- D'organiser des rencontres dédiées aux acteurs économiques réunissant au total 167 entreprises ;
- D'identifier des synergies donnant lieu à des contacts entre acteurs ;
- Quatre synergies ont été concrétisées et pérennisées, deux ont concerné la récupération de broyat et la mutualisation d'espace de stockage tandis que deux synergies multilatérales ont été concrétisées avec l'achat groupé d'énergie dont ont bénéficié 9 entreprises du territoire et la mutualisation de formations.

C.1.2.2 Redevance Spéciale

La mise en place de la Redevance Spéciale est entrée en application au 1er janvier 2021.

Elle concerne les entreprises et les administrations qui produisent entre 750 litres et 10 000 litres de déchets par semaine.

En 2025, la redevance spéciale concerne 310 entreprises qui ont signé une convention pour la prise en charge de leurs déchets.

Grâce à l'accompagnement et aux conseils proposés par l'agglomération (diagnostic des déchets produits, identification des bonnes filières de traitement, formation des salariés au tri sélectif, ajustement des dotations de bacs), 18 entreprises redevables de la redevance spéciale ont fait évoluer leur dotation.

Toute entreprise, administration, association et globalement tous les producteurs non ménagers sont éligibles gratuitement à cet accompagnement.

C.2 Demande et comportement des consommateurs

C.2.1 Consommation responsable

C.2.1.1 Sensibilisation, information, formation

Les animations et accompagnements à la gestion des déchets et au tri sélectif de 2025

107 interventions en milieu scolaire et 33 animations grand public ont été réalisées.

L'offre d'animations et d'outils de moyens de sensibilisation pour accompagner les changements de comportement, s'étoffe avec néanmoins une communication perfectible sur le sujet.

Ce sont près de 2700 personnes qui ont été sensibilisées en 2025 dont 1500 élèves.

Organiser des temps forts en direction des habitants

Tous les ans des animations sur la prévention des déchets et le tri sont organisées à l'occasion des manifestations de l'agglomération (Bourse aux vélos, Ferme en ville, stand Agglo de HabiTarn). L'agglomération s'associe également à des événements portés par des tiers notamment les communes.

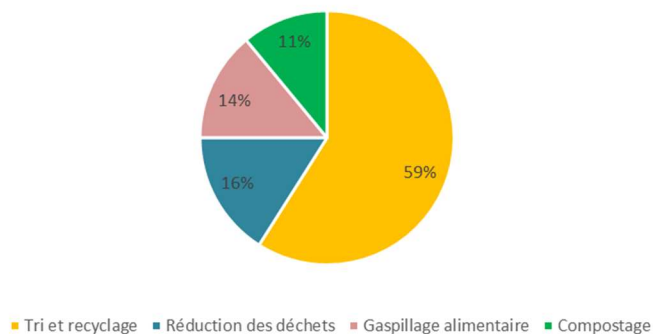
Sensibiliser les scolaires

Des modules sur le tri des emballages ménagers, le compostage et le gaspillage alimentaire ont été créés pour répondre aux demandes de l'élémentaire, du collège et du lycée.

Des interventions récurrentes sont de nouveau en place pour réaliser des interventions au sein des établissements.

En 2025 près de 107 interventions sont comptabilisées pour 1500 élèves sensibilisés. La majorité des interventions concerne des élèves de la maternelle au primaire (représentant un impact de 19,5% sur la totalité des élèves).

Thèmes des animations scolaires en 2025



C.2.1.2 Réduire les imprimés non-sollicités

L'autocollant stop-pub distribué systématiquement depuis l'opération de diffusion massive de 2018, permet de contribuer à la baisse des quantités de papiers sur le territoire.

On évalue à près de 500 tonnes de déchets évités l'impact de ces pratiques, soit environ 100 000 € d'économies pour leur collecte et leur traitement.

C.2.1.3 Promouvoir l'usage de la carafe en verre

Le contour du projet a été défini en 2018 avec la Verrerie Ouvrière d'Albi. La conception de la bouteille s'est déroulée au premier semestre 2019 avec des fournisseurs locaux (VOA, RoverEmbal, Soflac). Une campagne de communication et un jeu (quizz de 8 questions sur les 2 mois de l'été) sur les réseaux sociaux ont permis de la faire connaître et de faire passer les messages associés. Près de 750 bouteilles ont déjà été vendues au prix coûtant de 3€ accompagnées de leur flyer de sensibilisation. Les bouteilles sont disponibles à la vente au service gestion des déchets.

Près de 2000 bouteilles ont déjà été distribuées et continuent de l'être lors d'animations et événements du service gestion des déchets.

C.2.2 Allongement de la durée d'usage

C.2.2.1 Réemploi

Depuis 2018, l'agglomération travaille avec les acteurs du réemploi au partage d'une stratégie réemploi sur le Grand Albigeois. L'étude sur l'évolution des déchetteries et la création d'une plateforme physique de réemploi a été finalisée en 2022, l'année 2023 ayant permis de finaliser le programme et de lancer la délégation de maîtrise d'ouvrage pour lancer la réalisation du projet de création d'une ressourcerie associée à une déchetterie.

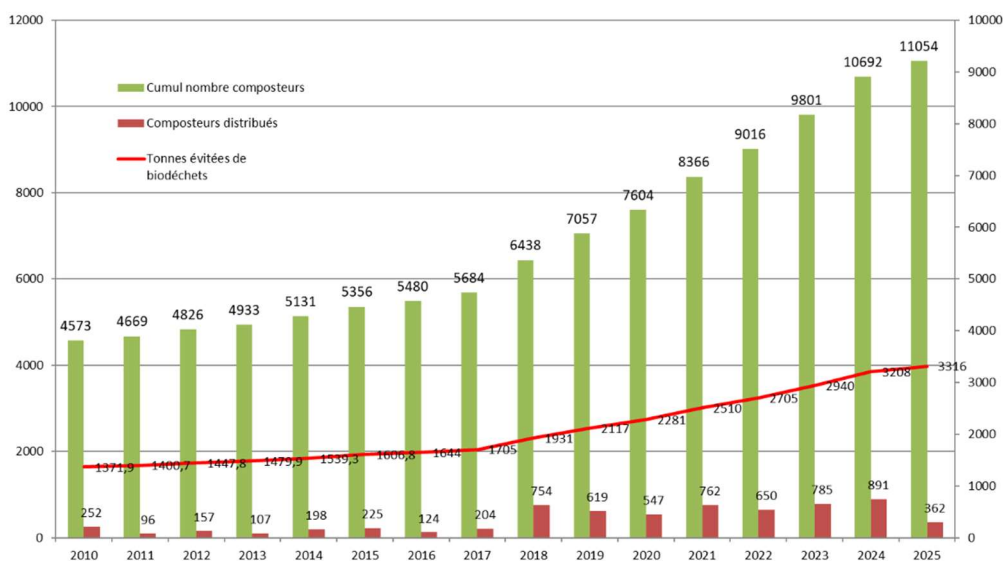
En 2024, le concours de maîtrise d'œuvre a permis de choisir le groupement lauréat qui opérera la conduite de l'opération. En 2025, les avant-projets ont été élaborés et le projet devra faire l'objet d'études complémentaires en 2026.

C.2.2.2 Prévention biodéchets

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc). Anticipant cette évolution réglementaire, l'agglomération a finalisé en 2022 sa stratégie biodéchets qui donne une place primordiale à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets.

C.2.2.3.1 Compostage individuel

En plus de deux décennies, ce sont **11 054 composteurs** qui ont été distribués, conduisant à un taux d'équipement de 26 % (sur total des ménages au nombre de 42577 pour population totale de 84183 habitants) satisfaisant pour ce genre d'opération. En outre, cela conduit à l'évitement de 3316 tonnes de déchets (300 kg de déchets traités par composteur et par en moyenne) qui, sans ce dispositif, auraient dû être collectés et traités, soit une économie d'environ économies d'environ 1 200 000 € annuels en coût de collecte et de traitement (coût Compta-coût 2024 en € H.T.). 362 composteurs ont été distribués en 2025.



Evolution du nombre de composteurs distribués sur le territoire et tonnages de biodéchets évités (chiffres en rouge).

C.2.2.3.2 Compostage collectif

Les projets de compostage collectif se sont poursuivis avec **22** nouveaux sites de compostage. Dans le cadre de ces projets collectifs, l'agglomération fournit gratuitement l'accompagnement méthodologique, les conseils techniques, les composteurs et bioseaux qui permettent de composter.

Les réunions du réseau des référents de site de compostage collectif se sont poursuivies ainsi que les diffusions des newsletters.

L'accompagnement des projets de compostage collectif a été proposé dès septembre 2018.

Fin 2025, l'agglomération compte 75 projets de compostage partagés en activité.

C.2.3 Indicateurs globaux de prévention

	2010 (Année de référence)	2022	2023	2024	2025	Évolution n/n-1 en %	Évolution 2010/2025 en %	Indice de réduction 2010		
DMA en tonnes Quantités de déchets ménagers et assimilés produits (Inertes compris)	52 345	49 251	48 367	50461	48499	- 3,9 %	-7,4%	92,4		
DMA en kg/hab.	659	598	586	606	576	- 5 %	-12,6 %			
OMA en tonnes Quantités d'ordures ménagères et assimilés produites	28 170	26752	25 218	25549	25480	-0,3%	-9,6%	90		
OMA en kg/hab.	355	325	305	307	303	-1,3%	-15%			
OMR en tonnes Quantités d'ordures ménagères résiduelles produites	21 716	19598	17 975	18 015	17 706	-1,7%	-18%	81,5		
OMR en kg/hab.	273	238	218	216	210	-2,9%	-23%			
Compostage individuel en tonnes Quantités de déchets évités par compostage individuel en tonnes	1 371	2705	2940	3208	3316	+3,3%	+142%			
Compostage individuel en kg/hab.	17	32,8	35,6	38,5	39,4	+2,3%	+132%			
Taux de valorisation (hors Inertes)	40,36%	44,64 %	48,25 %	52,43%	51,36%					
Déchets enfouis en tonnes Quantités de déchets non dangereux non inerte admis en installations de stockage	27 097	23 787	21081	20781	20703	-0,4%	-23,5%	76,4		

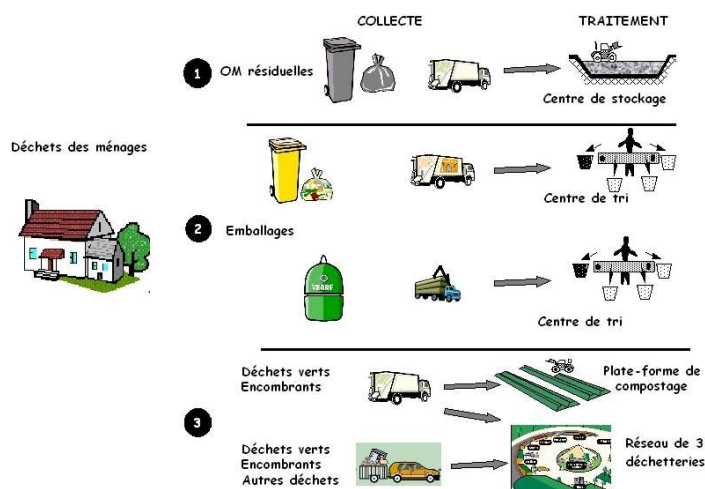
Les quantités totales de déchets produites sur le territoire (DMA) et gérées par l'agglomération sont en baisse à -13 % (ratio par habitant) par rapport à l'année de référence en matière de prévention des déchets.

Les ordures ménagères résiduelles continuant encore à baisser (-2,9% pour le ratio par habitant). Le taux de valorisation atteint plus de 51%.

C.3 Gestion des déchets

C.3.1 Organisation du service public

C.3.1.1 La Zone A

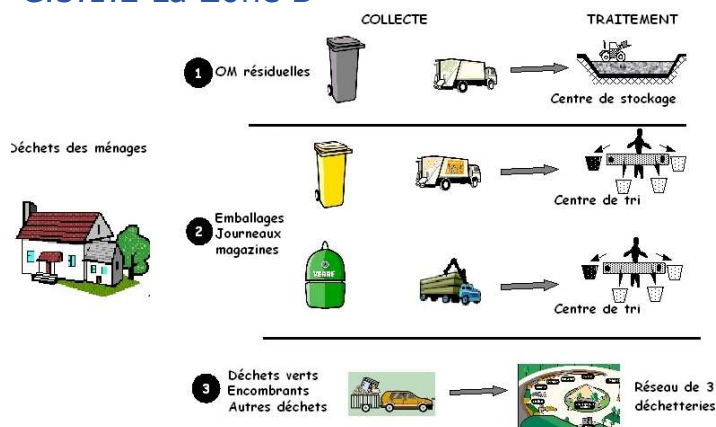


Secteurs et fréquences des collectes

	Centre ville	Couronne	Extérieurs 16 secteurs
Population	4706	4453	41446
OMR	C5	C2	C1
EMR + JMR	C1	C1	C1
Encombrant ⁽¹⁾	C1	C1	C1
Déchets verts ⁽²⁾	C1	C1	C1

Les collectes ⁽¹⁾ et ⁽²⁾ sont sur appel ; ⁽²⁾ pour les personnes à mobilité réduite.

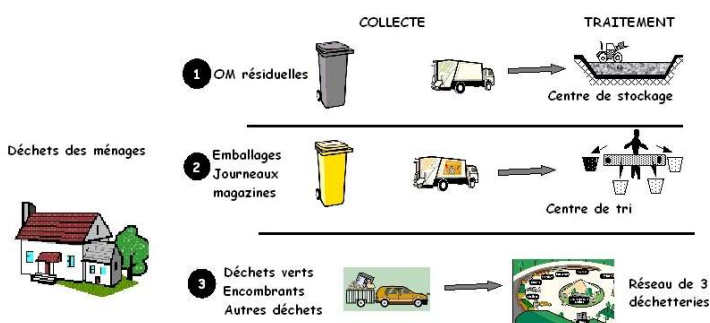
C.3.1.2 La Zone B



Secteurs et fréquences des collectes

	Bourgs 3 secteurs	Extérieurs 4 secteurs	Rural 3 secteurs
Population	11891	12729	
OMR	C2	C1	C1
EMR + JMR	C1	C1 ou C0,5	C0,5

C.3.1.3 La Zone C



Secteurs et fréquences des collectes

	Les bourgs 4 secteurs	Rural 1 secteur
Population	8958	
OMR collecte combinée	C1	C1
OMR seule	C1	
EMR + JMR Collecte combinée	C1	C1

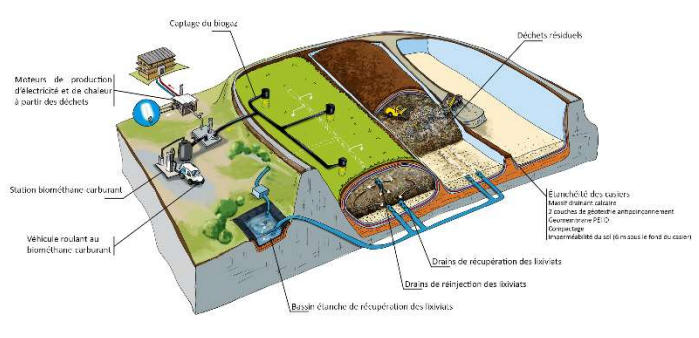
En complément de cette organisation, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a défini sa stratégie relative au tri à la source des biodéchets (par délibération du septembre 2022), conformément à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage.

C.3.2 Equipements publics relatifs à la gestion des déchets

C.3.2.1 Présentation des unités de traitement des déchets résiduels

Les déchets résiduels du Grand Albigeois sont traités par l'installation de stockage de déchets non dangereux de Lavaur (mode bioréacteur) dont l'exploitant est la société COVED avec qui la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a établi un marché public pour assurer les prestations de traitement des déchets résiduels.

C.3.2.2 Fiche signalétique de l'installation de stockage de Lavaur

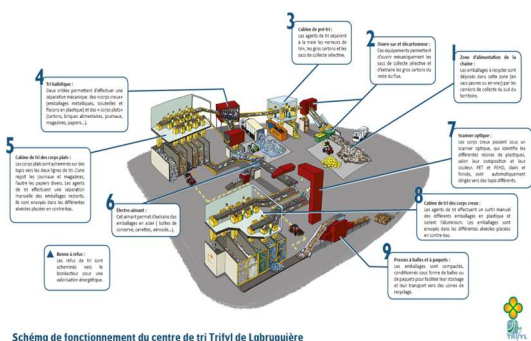
ISDND de Lavaur		
Maître d'ouvrage et exploitant	COVED	
Capacité autorisée de stockage	60 000 T/an	
Tonnages Agglo enfouis	20 703 tonnes	
Part des tonnages Agglo	37,00%	
Traitement des rejets	Export des lixiviats en station d'épuration industrielle	

C.3.2.3 Fiche signalétique de la station de transfert de Ranteil

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure le transport de ses collectes sélectives vers les différents centres de tri par l'intermédiaire du centre de transfert installé sur le site de RANTEIL à Albi.

Centre de transfert ALBI - RANTEIL		Station de transfert
Maître d'ouvrage	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Exploitant	Communauté agglomération de l'Albigeois	
Arrêté d'autorisation	En date du 22 juillet 2010	
Technique utilisée	Déversement gravitaire sans compactage et approvisionnement par fonds mouvants alternatifs (FMA)	
Particularités	Bâtiment entièrement fermé Toiture photovoltaïque	

C.3.2.4 Fiche signalétique du centre de tri de Labruguière



Centre de tri de Labruguière	
Maître d'ouvrage	TRIFYL
Exploitant	TRIFYL
Capacité	30 000 T/an
Caractéristiques techniques	Fosse, cabine de pré-tri, crible en étoile, électro-aimant, 2 lignes de tri, alvéoles de stockage, presse à balles et stockage des balles
Traitement des refus de tri	Enfouissement au centre de stockage de déchets non dangereux de Labessière Candeil

C.3.2.5 Fiche signalétique de la plate-forme de compostage d'ALBI-RANTEIL

Plate-forme de compostage d'ALBI - RANTEIL		
Maître d'ouvrage	Régie	
Exploitant	SEDE Environnement	
Tonnages autorisés	10 000 T	
Tonnage traité 2025	8644 tonnes (dont 2680 t exportés)	
Part ménages	31,00%	
Technique utilisée	Broyage, compostage en andains, criblage	

C.3.2.6 La collecte en conteneurs enterrés

Au 31 décembre 2025, le territoire compte 278 points d'apport volontaire enterrés répartis de la façon suivante :

- ✦ Emballages et papiers : 93
- ✦ Verre : 61
- ✦ Ordures ménagères résiduelles : 124

L'ensemble de ces équipements sont répartis au sein des 16 communes de l'agglomération et desservent principalement l'habitat collectif dense des quartiers politique de la ville.



C.3.2.7 Les déchetteries

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois dispose de trois déchetteries sur son territoire.



La déchetterie de Saint-Juéry dessert les habitants situés à l'Est de l'agglomération correspondant à 17 % de la population.

La déchetterie de Gaillaguès reçoit les habitants majoritaires d'ALBI, plus LESCURE et CASTELNAU DE LEVIS, soit 48% de la population ;

La déchetterie de Ranteil draine un périmètre Ouest, Sud et Sud-Est équivalent à 35% de la population.

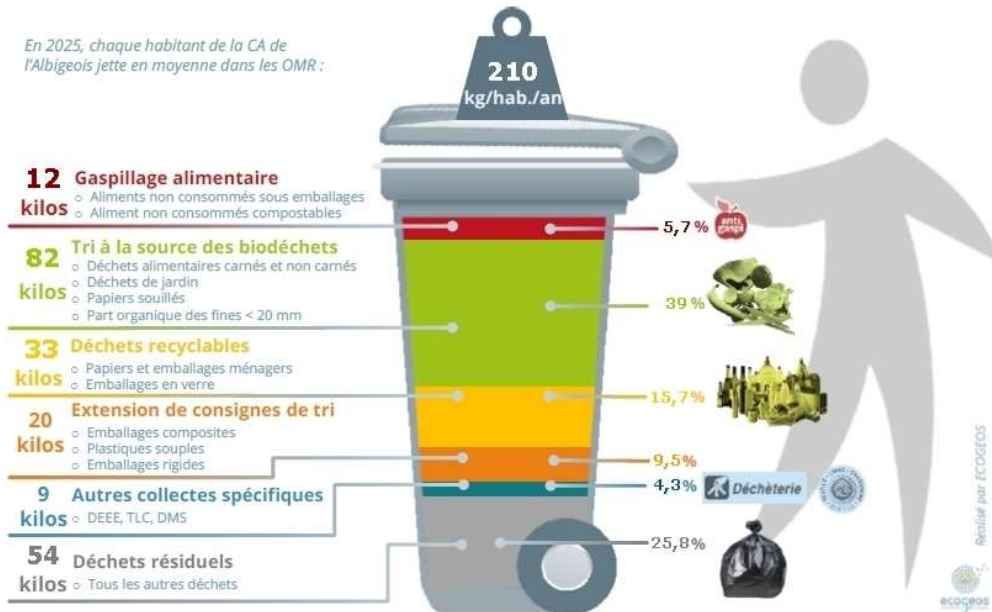
La répartition des populations est réalisée suivant le temps moyen de desserte en voiture inférieur à 15 minutes.

C.3.3 La composition des ordures ménagères résiduelles

Des campagnes de caractérisation de la composition moyenne de la poubelle des ordures ménagères résiduelles seront réalisés tous les deux ans afin de suivre l'évolution de la composition des ordures ménagères en même temps que les quantités.

La dernière campagne de caractérisation a été réalisée en 2025, les résultats présentés ci-dessous mettent en évidence notamment :

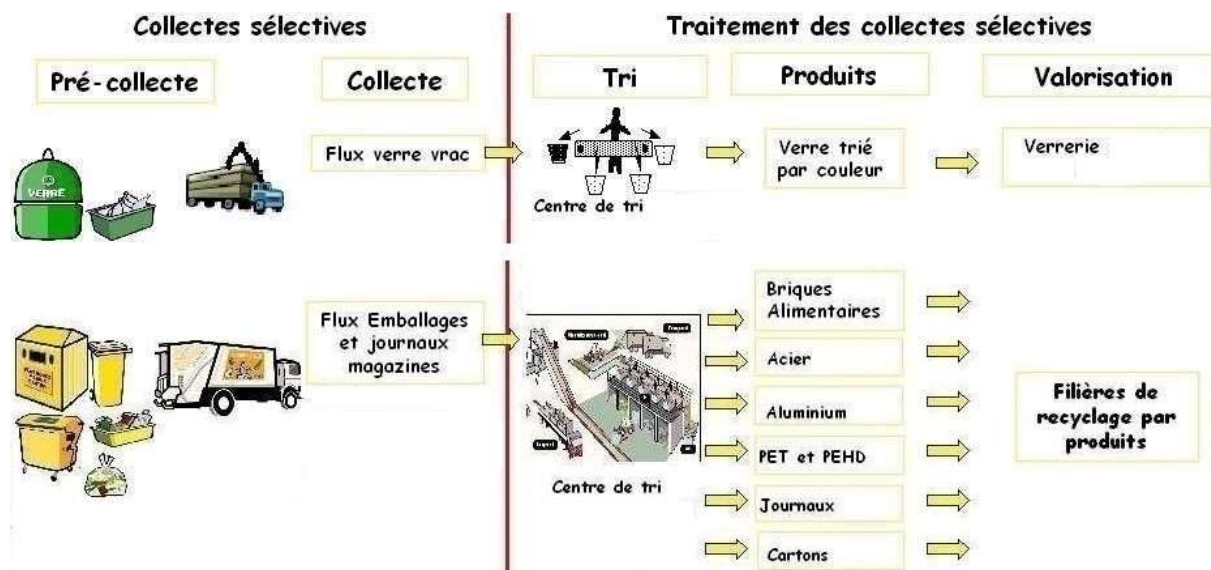
- Une importante proportion de biodéchets (45% dont 6% du au gaspillage alimentaire) ;
- Beaucoup d'emballages et papiers (25%) présents ;
- Une faible part de déchets devant être orientés en déchetteries (4%).



C.3.4 Filière Emballages ménagers et papiers

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise les collectes sélectives hors verre en régie auprès de 91% de la population ; les 9% restant sont en prestations de service avec l'entreprise COVED sur le territoire de la zone C. Le verre est collecté en apport volontaire sur l'ensemble du territoire depuis avril 2010.

C.3.4.1 Organisation de la filière des emballages ménagers



C.3.4.2 Modalité d'organisation de la collecte des emballages ménagers

	Secteurs	Flux verre				Flux EMR avec JMR (journaux + emballages)			
		Modalités de collecte				Modalités de collecte			
		Modes	Cont.	Fréq.	Jour	Modes	Cont.	Fréq.	Jour
Zone A	Centre ville	AV	Conteneur	-	-	PAP	Sac jaune	1	J
	Extérieurs	AV	Conteneur	-	-	PAP	Bac jaune	0,5	L-Ma-M-J-V-S
Zone B		Carlus, Salies, Dénat et Lescure d'Albigeois conteneurisé depuis le 1 ^{er} janvier 2021 en fréquence C0,5. Arthès, Cambon, Cunac, Fréjairolles Puygouzon et Saint-Juéry en C0,5 depuis le 1 ^{er} janvier 2022.							
Zone C		AV	Conteneur	-	-	PAP	Bac jaune	0,5	L - Ma - J - V

100 % du verre est collecté en apport volontaire.

72,9% de la population est en collecte sélective porte à porte fréquence bimensuelle suite à la conteneurisation et 27,1% sont encore desservis en sacs avec une fréquence hebdomadaire.

C.3.4.3 Données sur les collectes des emballages ménagers

	Habitants desservis	Mode de collecte	Tonnages en sortie année n	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Moyenne nationale ratio collecte (kg/hab./an) (Modecom 2024)
Flux 1 Verre	84 183	AV	2 617	31	33
Flux 2 Emballages et papiers	84 183	PAP	5 030	60	52,8
Total	84 183	-	7 647	91	85,8

AV : apport volontaire ; PAP : porte à porte

Le verre :

En 2025, les tonnages de verre sont stables à +0,5 %.

Le bilan depuis l'année de référence 2010 fait état d'une augmentation des quantités annuelles collectées de 37 %.

Le parc de colonnes à verre installés s'élève à 258 sur l'ensemble du territoire soit une densité de 31 colonnes pour 10 000 habitants (soit un point verre pour 321 habitants).

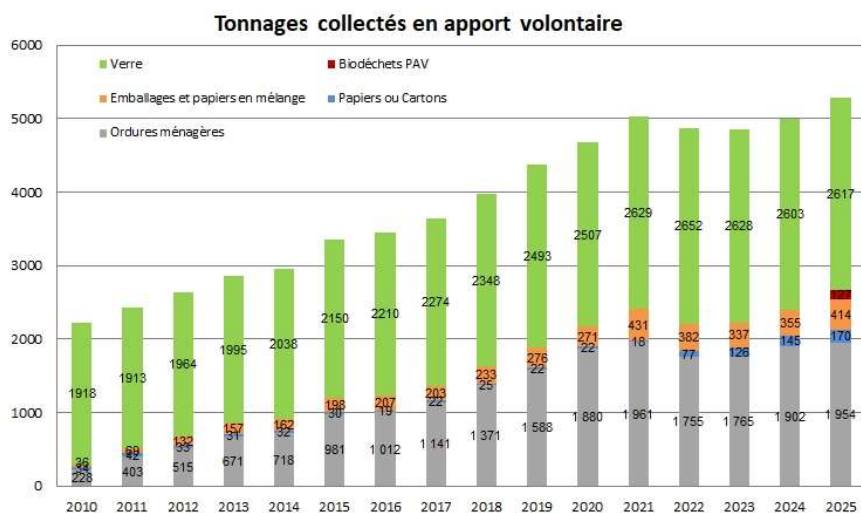
Le total des emballages papiers ménagers :

L'ensemble des tonnages de collecte sélective y compris le verre progresse de 113 tonnes soit +1,5 % (ratio par habitant stable à de 91 kg).

C.3.4.4 Focus sur la collecte en apport volontaire

En 2025, la collecte sélective hors verre en apport volontaire a produit 584 tonnes d'emballages et papiers collectés hors verre et 2617 tonnes de d'emballages en verre.

Les tonnages collectés en apport volontaire augmentent de 14% par rapport à l'année précédente.



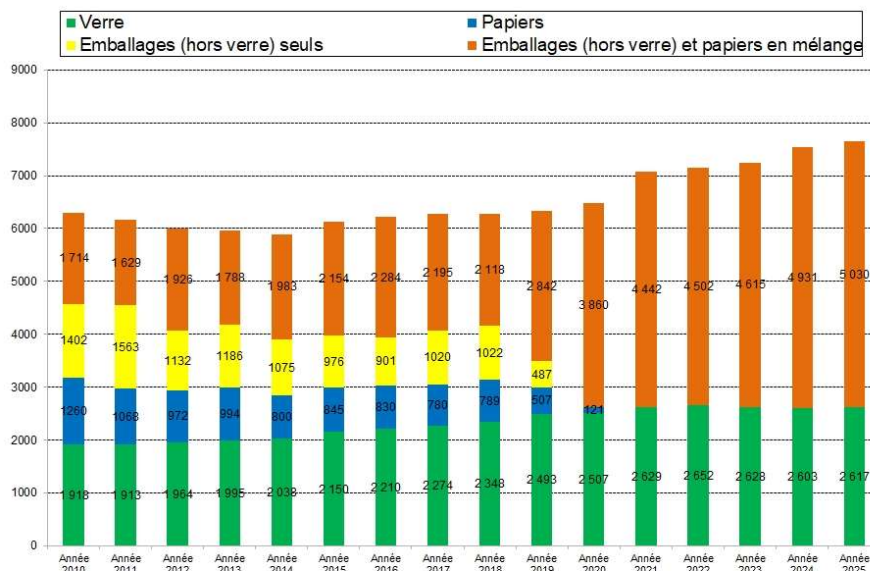
C.3.4.5 Évolution des performances des collectes sélectives d'emballages et papiers

2022 : fin de la campagne de conteneurisation de la collecte sélective ; +1,2 % sur les tonnages globaux d'emballages et papiers (verre compris)

2023 : mise en œuvre de l'extension des consignes plastiques ; +2,5 % sur les tonnages d'emballages et papiers (hors verre)

2024 : les tonnages globaux de collecte sélective d'emballages et de papiers continuent de progresser (3% en ratio par habitant).

2025 : évolution de +1,5 % des tonnages de collecte sélective (ratio par habitant stable).



C.3.4.6 Taux de détournement moyen d'emballages et papiers journaux

Ratios 2025

Ordures ménagères et assimilés (OMA) = ordures ménagères résiduelles + collecte sélective des emballages et papiers	303 Kg/hab/an
Emballages et journaux triés	91 kg/hab/an
Taux de recyclage	30 %

Le ratio global de collecte sélective des emballages et papiers est stable (pour information 85,8 kg/hab. moyenne nationale 2024, source Ademe 2024).

C.3.4.7 Tri et valorisation des collectes sélectives

Flux transférés	Centres de tri	Produits	Quantités	Repreneurs
Verre en mélange 2617 t	Briane à Albi	Verre trié par couleur	2617 t	VERRALIA (VOA Albi) - 81
Cartons fibreux PAV	COVED	Cartons	170,46 t	
Emballages et papiers 5030 t	Centre de tri de Labruguière (Trifyl)	Briques alimentaires	74,25 t	REVIPAC (75)
		Cartons	342,18 t	
		Cartons 5.02	841,68 t	REVIPAC (75)
		Papiers	1373,02 t	European Products Recycling
		Plastiques	669,74 t	Valorplast, CITEO
		Acier	227,30 t	Arcelor (93)
		Aluminium	43,60 t	Affimet (60)
		Refus de tri	1215,35 t (25%)	ISDND Labessière-Candeil
Total livré 7647 t				

Les 25 % de refus moyen correspondent à 1215 tonnes issues du centre de tri de Labruguière sur 4860 tonnes entrantes. 52 % des tonnages de matériaux collectés et triés sont constitués par des fibreux (papiers et cartons).

C.3.5 Biodéchets

C.3.5.1 Stratégie biodéchets



La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi anti-gaspillage, généralise le tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France (collectivités et administrations, ménages, professionnels, etc).

Anticipant cette évolution réglementaire, l'agglomération a adopté en 2022 une stratégie relative au tri à la source biodéchets. Celle-ci définit les actions à mettre en œuvre dans les prochaines années pour desservir le territoire en donnant une place primordiale à la prévention et à la gestion de proximité des biodéchets.

Les deux premières actions s'inscrivent dans la continuité de la prévention de la production des biodéchets engagée depuis plusieurs années et visent une accélération des pratiques de compostage de proximité (cf. § C.2.2.3 (prévention des biodéchets)).

Action 1 : Renforcer la pratique du compostage individuel

→ Équiper les usagers ayant un jardin en composteur individuel (prix préférentiel + formation obligatoire à l'utilisation)

Action 2 : Déployer la pratique du compostage partagé

→ Accompagner les sites de compostage partagés : en pied d'immeubles, en établissements, en entreprises, de quartier...

Action 3 : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

→ Sensibiliser au gaspillage alimentaire en parallèle de la mise en place de la gestion de proximité des biodéchets

Action 4 : Prévention/Gestion des déchets verts

→ Encourager et sensibiliser à la pratique de méthodes alternatives pour la gestion des déchets verts des usagers du territoire

Action 5 : Déployer les Bornes à Compost

→ Proposer une collecte en Bornes pour les habitants ne pouvant composter (CV Albi, Grands ensembles d'habitats collectifs...)

Action 6 : Déployer la collecte en Porte à Porte des professionnels soumis à la RS

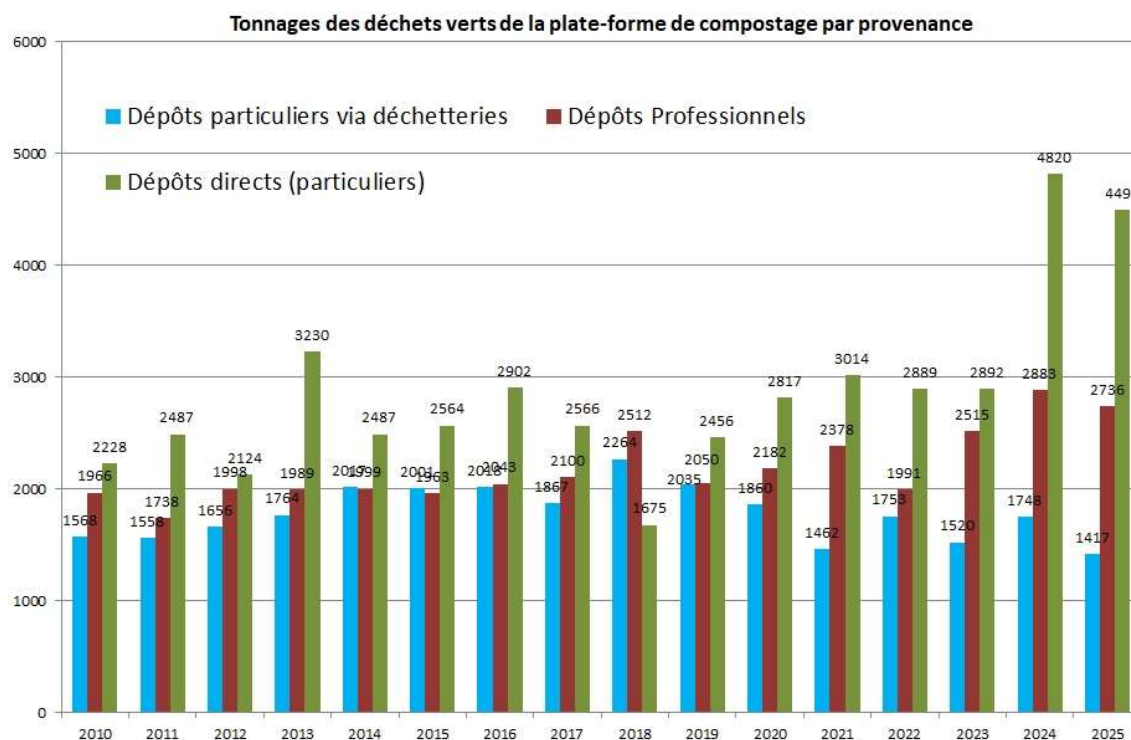
→ Proposer une offre de solution globale pour les professionnels en RS (collecte, compostage individuel ou partagé, gaspillage alimentaire...)

C.3.5.2 Filière déchets verts

Les déchets verts sont destinés à être recueillis séparément au sein des trois déchetteries de l'agglomération ou directement sur le site de la plate-forme de compostage des déchets verts de Ranteil pour y être transformés en amendement organique (compost de déchets verts).

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois réalise également en régie une collecte de déchets verts en porte à porte sur ALBI sur appel auprès des personnes à mobilité réduite.

En 2025, le total des déchets verts pris en charge s'élève à 8644 tonnes soit une baisse de 8,5 % par rapport à l'année précédente (1256 tonnes provenant de la déchetterie de Saint-Juéry ne sont pas traitées sur la plate-forme de compostage de Ranteil).



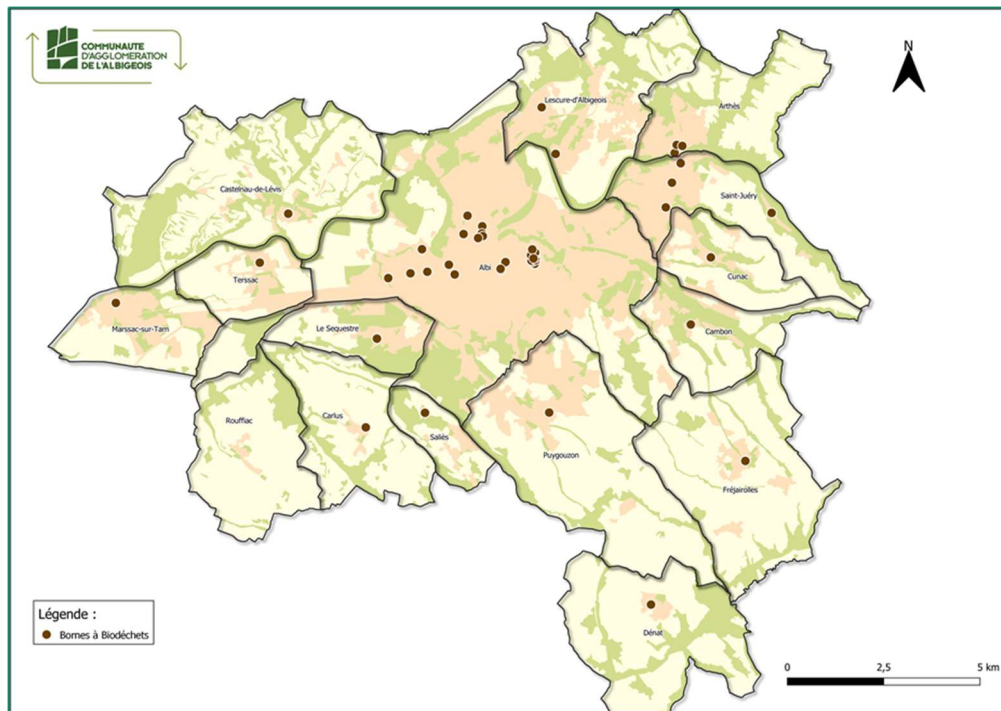
Les augmentations constatées au niveau du dépôt direct des particuliers peuvent s'expliquer par plusieurs éléments : les deux dernières années ont été particulièrement pluvieuses (+12 à 15% de précipitations par rapport à la moyenne), un renforcement de la communication sur l'interdiction de brûlage des déchets végétaux et des modalités de comptage des dépôts qui se sont précisées.

C.3.5.3 Expérimentation de la collecte en apport volontaire des biodéchets

L'action n°5 de la stratégie Biodéchets s'est déclinée en 2025 par la mise en œuvre d'une expérimentation de la collecte en apport volontaire des biodéchets.

- 24 secteurs d'expérimentation répartis sur 15 communes
- Expérimentation des bornes en s'appuyant sur le **maillage existant de points d'apport volontaire** ou sur des zones de passage
- Bornes à biodéchets ne nécessitant pas de génie civil = **souplesse d'implantation/déplacement**





Localisation des bornes d'apport volontaire au sein des communes de l'agglomération

Le mode opératoire de l'expérimentation :

- Définition de 24 secteurs d'expérimentation représentant 7750 foyers potentiels ;
- Sensibilisation auprès de l'ensemble des foyers ciblés (porte à porte, stands et marchés...) et distribution d'un kit comprenant un bioseau et un guide d'utilisation ;
- Communication globale multi-supports : identité visuelle marquée sur l'ensemble des supports (bornes, courriers, affiches, guides, avis de passage, documents d'accompagnement auprès des relais d'information...) ;
- Recrutement de foyers témoins en vue de l'évaluation du dispositif ;
- Mise en place concertée des bornes à biodéchets avec les communes concernées ;
- Déploiement précis et rigoureux des implantations de bornes ;
- Collecte par substitution de bacs dans un premier temps puis utilisation d'un véhicule de collecte lavant dans un deuxième temps ;
- Augmentation des fréquences de collecte en période estivale pour limiter les potentielles nuisances ;
- Nettoyement des trémies et des bornes à chaque collecte par l'opérateur ;
- Lavage complet des bornes par une entreprise adaptée (fréquence variable en fonction de la saison) ;
- Évaluation de l'expérience usagers à six mois puis un an d'expérimentation.

Chiffres clés de l'expérimentation (résultats au 31/12/2025):

24 secteurs d'expérimentation répartis sur 15 communes

59 bornes installées (31/12/2025)

5235 foyers participants (7750 foyers cibles soit un taux de 67% de participation)

127 tonnes collectées (soit un ratio d'environ **15 kg/hab./an**)

269 répondants à l'enquête de l'expérience usagers (Taux de satisfaction très élevé : 83% pour le service, 86% pour les informations et 79% pour la propreté des sites)

C.3.6 Les déchetteries

C.3.6.1 Filières de valorisation et d'élimination et tonnages recueillis déchetteries

Produits acceptés en déchetterie		Tonnages 2025	Repreneurs	Filière de traitement
Ferrailles		640,4	BRIANE	Recyclage
Cartons		338,5	COVED	Recyclage
Déchets verts		2 468,4	Régie	Compostage
Bois		1620,1	SEOSSE	Tri et valorisation
Textiles		25	LE RELAIS - SRCE	Tri et recyclage - Réemploi
Huiles alimentaires		4,5	CARMAUSINE DE RECUPERATION	Recyclage ou valorisation
Huiles minérales		21,2	CARMAUSINE DE RECUPERATION	Valorisation
Articles de sport et loisirs		2,3	ECOLOGIC	Réemploi / Recyclage / Valorisation
Articles de bricolage et jardin thermiques		5,2	ECOLOGIC	Réemploi / Recyclage / Valorisation
Déchets d'équipement électriques et électroniques		697,5	ECOSYSTEM	Réemploi / Recyclage / Valorisation
Mobilier		1024,3	ECOMOBILIER	Recyclage
Piles		6,33	COREPILE	Recyclage
Batteries		11,08	MIQUEL	Recyclage
Déchets diffus spécifiques		106,5	ECODDS / TRIADIS	Recyclage
Plâtre		199,8	CSE	Recyclage
Déchets inertes		3055,5	ALBI REMBLAIS RECYCLES	Enfouissement
Tout Venant		1907,9	TRIFYL / COVED	Enfouissement
Total		12134,5 tonnes		

Nombres de visites en 2025 : Ranteil : 79 209 (+6%) ; Gaillaguès : 59 663 (-3%) ; Saint-Juéry : environ 60 000 (0%) ; soit 198 872 visites au sein des trois déchetteries du territoire, soit une hausse de 1 % du nombre de visites.

Les trois déchetteries de l'agglomération ont reçu 12 134 tonnes de déchets des ménages de l'agglomération, soit une augmentation de 1,4 % des tonnages recueillis par rapport à 2024.

Le ratio collecté est de 144 kg (stable) le ratio de la part valorisée s'élevant à 85 Kg/hab. (hors gravats) soit 79%.

C.3.6.2 Détails et tonnages des déchets dangereux

Déchets dangereux	Repreneurs	Tonnages expédiés année
Ampoules et points lumineux	SAS RECYCLUM (75)	0,491
Déchets diffus spécifiques	ECODDS	60,03
	TRIADIS SERVICE (31)	30,71
TOTAL		91,23

La collecte en déchetteries et le traitement des déchets dangereux présentant un risque pour l'environnement, les biens et les personnes sont assurés par le biais des déchetteries.

En 2025, le ratio par habitant et par an est de 1,08kg/hab./an.

C.3.6.3 Les déchets d'activités de soins à risques infectieux pour les patients en auto-traitement

Les déchets de soins à risque infectieux font l'objet depuis la fin de l'année 2013 d'un contrat avec la société DASTRI dans le cadre du principe de responsabilité élargie du producteur (REP) qui permet de financer au niveau national la filière de collecte et de traitement des déchets par les producteurs.

Les officines font appel au dispositif national pour l'approvisionnement en contenants, les patients en auto-traitement pouvant, au choix, utiliser les points de collecte définis (dont les trois déchetteries de l'agglomération).

Les points de collecte (PDC) sous convention sont les déchetteries de l'agglomération.

Quantités Collectées (en kilo)

PDC CONVENTION	Jan	Fev	Mar	Avril	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total PDC
DECHETERIE DE GAILLAGUES													0
DECHETERIE DE RANTEIL	4,06	29,57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33,63
DECHETERIE DE SAINT JUERY													0
TOTAL	4,06	29,57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33,63

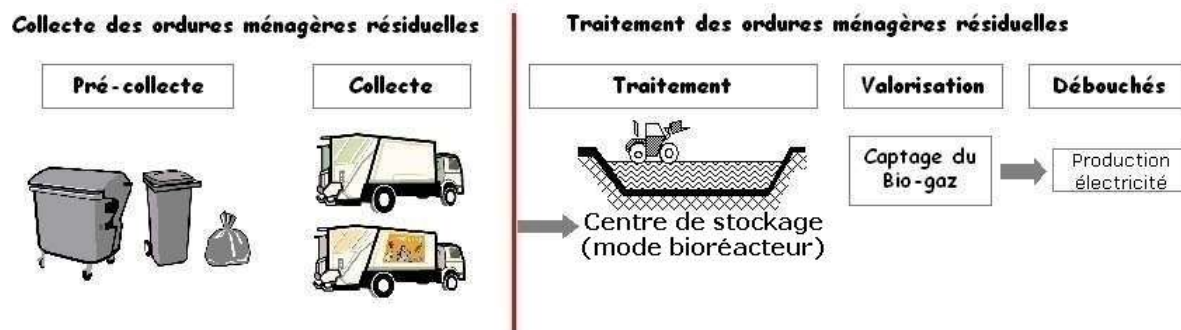
Sont indiquées également les points de collecte hors convention que sont les pharmacies (PDC hors convention) qui constituent les points d'apports principaux pour les patients en auto-traitement (ces quantités ne sont pas comptabilisées dans le bilan tous déchets du territoire).

Territoire	Jan	Fev	Mar	Avril	Mai	Jun	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Dec	Total territoire
PDC CONVENTION	4,06	29,57	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33,63
PDC HORS CONVENTION	200,86	79,45	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	280,30
TOTAL	204,92	109,01	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	313,93

C.3.7 ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles en régie auprès de 91% de la population. Les 9% restant sont assurés par une entreprise privée.

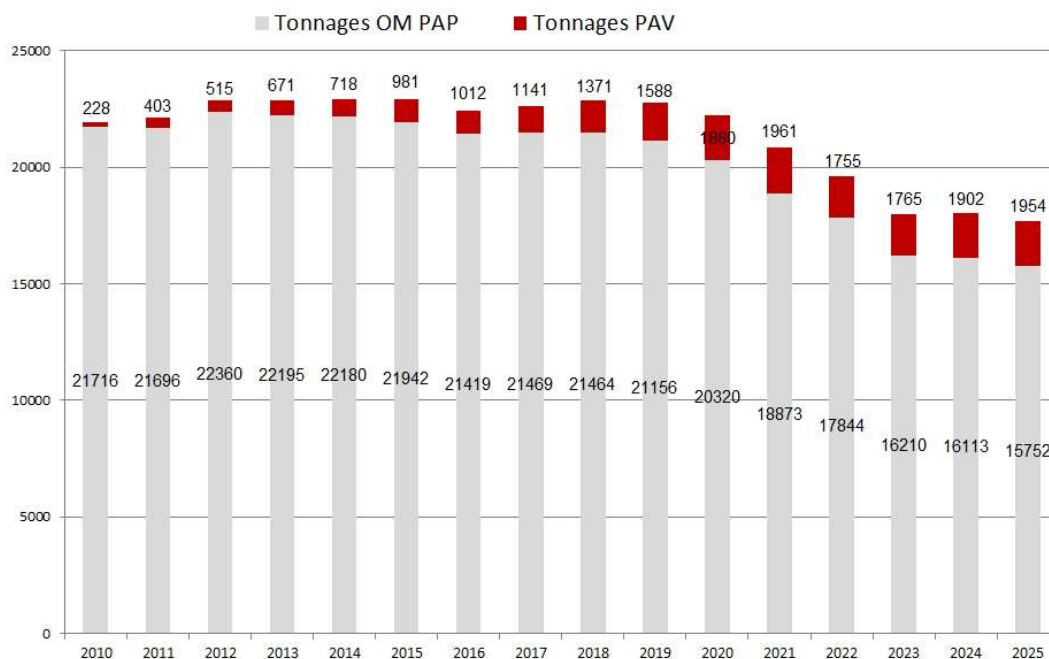
C.3.7.1 Organisation de la filière des ordures ménagères résiduelles



C.3.7.2 Données sur la collecte des ordures ménagères résiduelles

	Habitants desservis	Tonnes collectées	Ratio par habitant (kg/hab/an)	Évolution ratio n/n-1 (%)
Collectes en Régie (PAP + PAV)	75 225	15 752	209	-4,5 %
Collectes Entreprise privée (PAP)	8 958	1 954	218	+10,6%
Totaux	84 183	17 706	210	-2,9%

C.3.7.3 Évolution des tonnages



2020 : -3,95% Omr en porte à porte et +18% en apport volontaire (au total -2,87%).
 2021 : -7,7% Omr en porte à porte et +4,3% en apport volontaire (au total -6,1%).
 2022 : -5,45% Omr en porte à porte et -10,5% en apport volontaire (au total -5,9%).
 2023 : -9,2 % Omr en porte à porte et +0,58 % en apport volontaire (au total -8,4%).
 2024 : -0,15% Omr en porte à porte +7,8% en apport volontaire (au total + 0,2%).
 2025 : -2,2 % Omr en porte à porte +2,7 % en apport volontaire (au total -1,7%).

C.3.7.4 Répartition géographique et analyse des fréquences de collecte

La conteneurisation est une des pistes d'optimisation mise en œuvre à partir de 2008 couplée avec un passage généralisé en collecte hebdomadaire sur tout le territoire. Elle s'est poursuivie en 2010 sur la zone C. Seule ALBI est maintenue encore avec six collectes en centre-ville et deux pour le secteur couronne.

	Fréquences de collectes	
	C2A	Observations
OMR C1	68%	Territoire non aggloméré important
OMR C2	26%	Centres bourgs
OMR C5	6%	Centre historique très dense d'Albi

OMR C1, C2 ou C5
 OMR C1
 OMR C1



C.3.7.7 Tonnages des déchets de l'agglomération pris en charge par le secteur Traitement

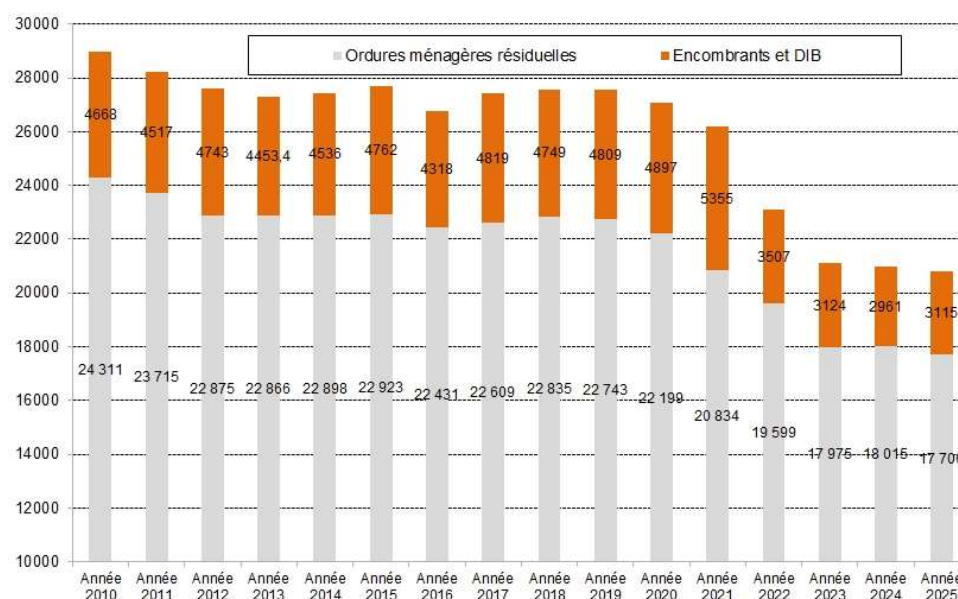
Nature déchets enfouis	Tonnages enfouis année n	% total	Tonnages enfouis année n-1	% n/n-1
OMR	17 706	76%	18 015	-1,7%
Refus de tri*	1 215	5%	1 013	+20%
Encombrants PAP	9	0,0%	15	-40%
Encombrants déchetteries	2 046	9%	1 824	+12%
Encombrants Pro	942	4%	1 123	-16%
Balayage**	1 465	6%	1 513	-3%
Total	23 383	100%	23 503	-0,5%

La collecte d'encombrants en porte à porte est réalisée sur la commune d'Albi et sur rendez-vous, ceci expliquant les faibles tonnages en jeu.

*Refus de tri enfouis directement par Trifyl à Labessière-Candeil

**Déchets de balayage et des marchés de plein air de l'ensemble de l'agglomération.

C.3.7.8 Évolution des tonnages enfouis (élimination par stockage)



La rubrique « Encombrants et DIB » est constituée par les encombrants des déchetteries (particuliers ou professionnels), les déchets de voiries et marchés de plein air.

Le total des déchets pris en charge et destiné à l'enfouissement évolue à la baisse (-0,7% en 2025 par rapport à 2024 et -28 % par rapport à l'année 2010).

C.3.8 LES DÉCHETS NON MÉNAGERS

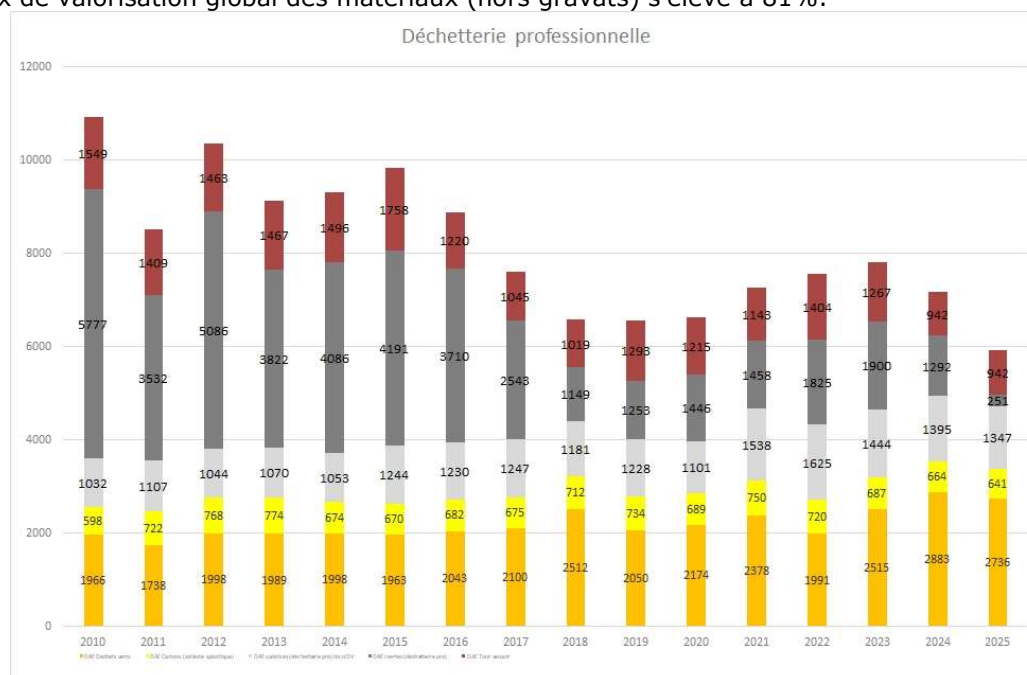
C.3.8.1 Organisation des filières de déchets non ménagers

La déchetterie professionnelle de RANTEIL permet de prendre en charge certains déchets des activités du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois. Ce dispositif est une solution pour les entreprises, qui mettent en place progressivement leurs propres filières directes de reprise / valorisation (ou via les filières REP) et, d'autre part, pour les petites entreprises, les artisans et autres petits commerces, producteurs de déchets d'activités (néanmoins assimilables aux déchets ménagers) qui ne peuvent être pris en charge par les collectes en porte à porte.

C.3.8.2 Évolution des quantités de déchets non ménagers

Produits acceptés en déchetterie	Tonnages 2024	Repreneurs	Filière de traitement
Ferrailles 	129	BRIANE	Recyclage
Cartons 	168	COVED	Recyclage
Déchets verts 	2736 (-5%)	Régie	Compostage
Bois 	489	SEOSSE	Tri et valorisation
Mobilier 	472	ECOMOBILIER	Recyclage
Plâtre 	89	CSE	Recyclage
Déchets inertes 	251 (-80%)	ALBI REMBLAIS RECYCLES	Enfouissement
Tout Venant 	942	TRIFYL	Enfouissement
Total	5276	-19% / 2024	

Le taux de valorisation global des matériaux (hors gravats) s'élève à 81%.



Evolution des tonnages de la déchetterie professionnelle de Ranteil.

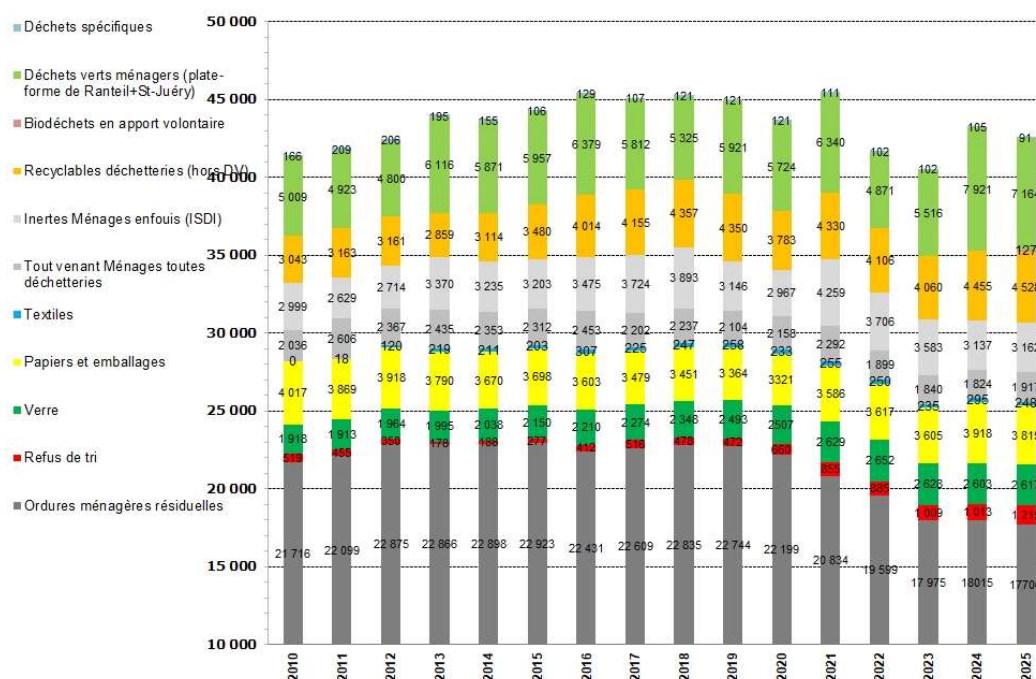
C3.9 BILAN

C.3.9.1 Répartition des tonnages par flux des déchets du territoire

Tonnages de déchets collectés	Tonnages Année n	% /total	kg/hab	Tonnages Année n-1	kg/hab. (n-1)	Evolution N/N-1 (kg/hab.)
Ordures ménagères résiduelles (OMR)	17 706 t	36,5%	210	18 015	216	-2,82%
Inertes des ménages enfouis	3 162 t	6,5%	38	3 137	38	-0,32%
Verre	2 617 t	5,4%	31	2 603	31	-0,59%
Emballages et papiers	5 030 t	10,4%	60	4 931	59	0,87%
Biodéchets en apport volontaire (depuis 2025)	127 t	0,3%	2	-	-	-
Déchets verts des ménages	7 164 t	14,8%	85	7 921	95	-10,57%
Recyclables ménages en déchetteries	4 528 t	9,3%	54	4 455	54	0,51%
Encombrants déchetteries et PàP	1 917 t	4,0%	23	1 824	22	3,90%
Déchets dangereux	91 t	0,2%	1	105	1	-14,90%
Textiles des ménages (PAV textiles y compris déchetteries)	248 t	0,5%	3	295	4	-16,87%
Déchets non ménages	5 917 t	12,2%	70	7 175	86	-18,46%
Total des tonnages collectés	48 507 t	100,0%	576	50 462	606	-4,95%
Total hors DV et hors Inertes	38 181 t		454	39 404 t	473	-4,19%

Ainsi 42 590 tonnes (soit 88 % du total) sont issues de la gestion des déchets des ménages. Les ménages produisent 506 kg/hab. de déchets en 2025 (contre 558 kg/hab. moyenne nationale 2024, source Modecom 2024 Ademe).

C.3.9.2 Répartition par type de déchets des ménages suivant modes de collecte



Constat et évolutions

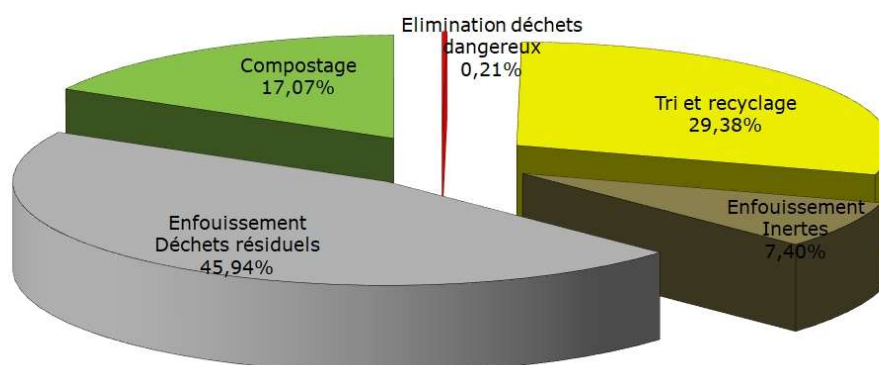
En 2025, la production globale de déchets ménagers par habitant diminue de 4% ; on observe les principales évolutions suivantes :

- Les déchets verts (-10%) ;
- Les déchets recyclables (+2%) ;
- Les déchets inertes (-12%) ;
- Les déchets tout-venant (+10%)

Les quantités d'ordures ménagères résiduelles sont réduites à 210 kg/hab. (-3%) et sont encore une nouvelle fois en baisse. Le taux de valorisation (hors inertes) s'élève à 51 %.

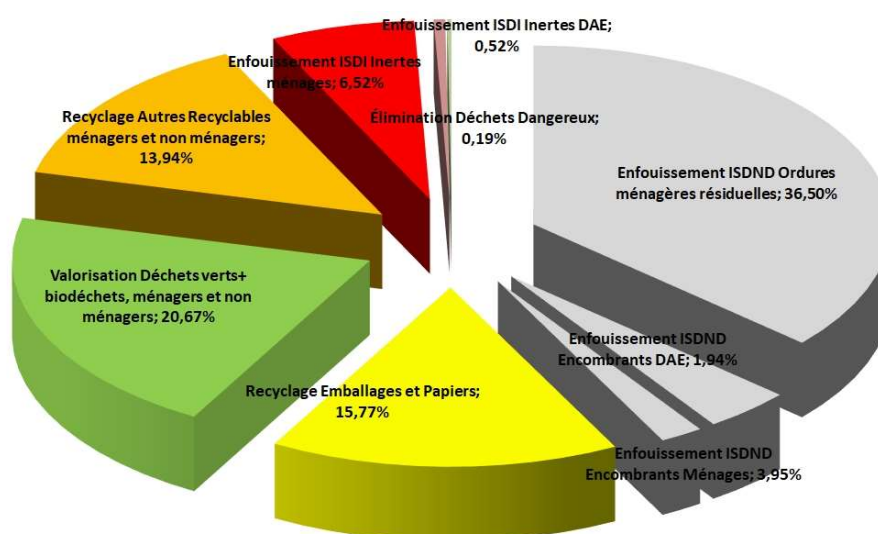
C.3.9.3 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers seuls

Type déchets	OM résiduelles	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets en apport volontaire	Déchets verts	Encombrants	Inertes	Autres déchets valorisables	Déchets dangereux	Totaux
Nature de la valorisation	Bioréacteur	Tri et recyclage	Tri et recyclage	Méthanisation	Compostage	Bioréacteur	Enfouissement Inertes	Tri et recyclage	Elimination	-
Tonnages totaux collectés	17 706	2 617	5 030	127	7 164	1 917	3 162	4 776	91	42 590
Tonnages dirigés vers une filière de valorisation	0	2 617	5 030	127	7 164	1 917	0	4 776	0	21 631
Taux de collecte en vue d'une valorisation	50,79%									



C.3.9.4 Répartition des modes de traitement des déchets ménagers et assimilés (y compris déchets non ménagers)

Total		Enfouissement ISDND			Recyclage	Valorisation	Recyclage	Enfouissement ISDI		Élimination
		Ordures ménagères résiduelles	Encombrants Ménages	Encombrants DAE	Emballages et Papiers	Déchets verts+ biodéchets, ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Inertes ménages	Inertes DAE	Déchets Dangereux
Habitants	84183	84183	84183	84183	84183	84183	84183	84183	84183	84183
Tonnes	48507	17 706	1 917	942	7 648	10 028	6 764	3 162	251	91
kg/hab.	576	210	23	11	91	119	80	38	3	1
Part / total en %		36,50%	3,95%	1,94%	15,77%	20,67%	13,94%	6,52%	0,52%	0,19%



Constat et évolutions

Le taux de collecte en vue d'une valorisation s'élève à 50 % en 2025 pour les déchets ménagers et assimilés.

C.3.10 INDICATEURS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois assure la collecte des ordures ménagères résiduelles et les collectes sélectives, le transfert, le traitement et le tri à travers sa régie directe ainsi qu'un opérateur public et une entreprise privée.

C.3.10.1 Les principales prestations rémunérées à des entreprises publiques ou privées en 2025

Nom de l'entreprise	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
TRIFYL	Tri des emballages et papiers issus de la collecte sélective	Marché public de 4 ans	1 348
Veolia Agriculture	Exploitation de la plate-forme de compostage	Marché public de 1 an renouvelable 3 fois	309
COVED Midi Atlantique	Collectes diverses : • Ordures ménagères résiduelles ; • Collectes des emballages et papiers en porte à porte ou apport volontaire ; • Conditionnement des cartons	Marché public de 4 ans	397
COVED Midi Atlantique	Traitement des déchets ménagers résiduels	Marché public de 4 ans (début novembre 2024)	3 624
ESE	Lavage et maintenance des conteneurs enterrés grands volumes	Marché public de 2 ans renouvelable une fois	48

C.3.10.2 Les principales fournitures rémunérées à des entreprises privées sous contrats

Nom de l'entreprise	Nature de la fourniture	Type de contrat et durée	Montant en K€ TTC
PTL (PLASTIQUE ET TISSAGES DE LUNERAY)	Fourniture de contenants souples (sacs) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	45
ESE	Fourniture de contenants rigides (bacs roulants) pour la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective	Marché à bon de commande sur 4 ans	195

C.3.10.3 Principaux investissements

Nature de l'investissement	Montants en K€ TTC	Répartition en %
Achat de contenants de collectes	195	15,00%
Acquisitions de véhicules pour la collecte en porte à porte ou en apport volontaire (1 bom électrique, 2 véhicule BOM 19t, 2 véhicules légers service...)	1144	85,00%
Total	1 339	100%

En 2025, les principaux investissements se concentrent sur de l'acquisition de véhicules dans le cadre du renouvellement de la flotte de collecte.

C.3.10.5 Produits des droits d'accès aux centres de traitement pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises ou par des collectivités clientes

Le montant des produits s'élève à 592 115 €

C.3.10.6 Coût et financement du service

Coûts du service

Indicateurs économiques collecte et traitement	en k€	en €/hab
Charges liées aux collectes et aux traitements (coût complet TTC)	15 057,25	178,86
Recettes industrielles : vente de matériaux, de compost, d'énergie, RH...	1 300,38	15,45
Coût technique du service	13 756,87	163,42
Soutiens des sociétés agréées : Eco-Emballages, Adelphi,...	1 599,44	19,00
Coût total du service public à la charge de la collectivité	12 157,43	144,42

En comparaison, le coût moyen en Occitanie se situe à 155,5 €/hab. en 2022 (source Référentiel régional des coûts du Service public de gestion des déchets en Occitanie - Année 2022)

Les recettes et soutiens de l'année couvrent 21 % des charges du service.

Le coût technique du service augmente de 1 % (la hausse des coûts de traitement et de la TGAP est compensée par le niveau de recettes notamment des soutiens des éco-organismes).

Coût complet du territoire	Coût OMR en k€	Coût sélectif en k€	Amortis. & Emprunts en k€	Total charges en k€	Recettes en k€	Coût à charge en k€	Coût en €/ hab.
Totaux	8754,32	4803,58	1499,35	15057,25	2899,82	12157,43	144,42

Le niveau de recettes augmente de 4,8% à 2890 k€ (progression des soutiens par l'augmentation des tonnages triés et divers soutiens des filières REP).

Financement du service

	2024		2025	
TEOM perçue auprès des usagers	11164,80 €/hab.	134,13 €/hab.	11754,73 €/hab.	139,6 €/hab.
RS perçue auprès des usagers professionnels	861,16 k€	10,35 €/hab.	861,86 k€	10,24 €/hab.
Total	12025,96 k€	144,47 €/hab.	12616,59 k€	149,87 €/hab.
Coût complet	12011,57 k€	144,30 €/hab.	12158,08 k€	144,42 €/hab.

Teom : taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; RS : redevance spéciale

Le produit de la TEOM augmente de 5,3 % (uniquement par l'augmentation des bases de la fiscalité) tandis que le produit de la redevance spéciale est stable.

C.3.11 EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

C.3.11.1 Effectifs du service prévention, collecte et de traitement des déchets

Emplois 2025	EFFECTIFS		STATUT			
	Effectif au 31/12/2025	Evolution n-1	Titulaires	Contractuels	Emplois aidés	Saisonniers
TOTAL Emplois	94	+3,45	84,6	7,6		1,8
Agent Prévention	6	+2	6			
Agent Collecte	63,5	+0,1	56	6		1,5
Agents Traitement	18,3	+1,15	18			0,3
Agents administratifs	3	0	3			
Cadres	3,2	+0,2	1,6	1,6		

C.3.11.2 Mesures en faveur de l'hygiène et la sécurité

Les bennes sont équipées de systèmes performants de levage qui ont montré leur efficacité en termes de réduction de la pénibilité et donc des accidents de travail. La généralisation, à tout le territoire, de la conteneurisation est donc aussi une mesure de sécurisation de la manutention pour tous les ripeurs. Les principales améliorations obtenues résident néanmoins dans le renouvellement du parc des bennes à ordures ménagères qui apporte un confort et une sécurité accrue pour l'ensemble du personnel tout en permettant une productivité plus élevée.

D BILAN ET PERSPECTIVES

D.1 Bilan 2025

Stratégie biodéchets

La mise en œuvre de la stratégie biodéchets s'est poursuivie avec l'expérimentation de la collecte des biodéchets en apport volontaire, lancée au printemps 2025.

Ainsi dans 15 communes et sur 24 secteurs d'expérimentation, 60 bornes à biodéchets ont permis d'ancrer des habitudes de valorisation des biodéchets.

L'expérimentation a obtenu une satisfaction élevée des participants, le dispositif étant prêt pour un déploiement à plus grande échelle tout en priorisant le compostage individuel et collectif pour les habitations le permettant.

Réemploi / valorisation

Le projet de déchetterie/ Recyclerie de Puygouzon, dont les phases de conception sont avancées, devra néanmoins faire l'objet d'études complémentaires en raison d'observations de riverains au stade de la consultation publique réglementaire (dossier ICPE).

Collecte sélective hors foyers

La collectivité a répondu à l'appel à projet « collecte sélective hors foyers » proposé par CITEO. Après une phase de sélection, CITEO a retenu la candidature de l'agglomération.

Le dispositif de tri hors foyers pourra ainsi être proposé et déployé entre 2026 et 2027.

Plan de lutte contre les mégots

L'agglomération a signé en juillet 2025 une convention avec la société ALCOME, éco-organisme en charge de la responsabilité élargie des producteurs (REP) de produits de tabac équipés de filtres, les mégots.

Cette convention permettra notamment de financer des actions de collecte et de traitement des mégots (y compris les actions de sensibilisation et le renforcement des aspects réglementaires) et ainsi mieux préserver la qualité de l'espace public en réduisant la nocivité sur la biodiversité.

Lutte contre les déchets abandonnés

Depuis la signature en 2024 avec CITEO d'une convention sur la lutte contre les déchets abandonnés issus des emballages et papiers, un programme d'actions annuel constitué d'actions curatives mais aussi d'actions de prévention est soutenue par la société CITEO.

Résultats globaux

Globalement, les résultats obtenus soulignent l'efficacité sur le long terme de l'ensemble des actions menées :

- réduction du ratio par habitant de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés de 5 % par rapport à 2024 et de 13% par rapport à l'année de référence 2010 ;
- baisse du ratio par habitant d'ordures ménagères résiduelles de 3% par rapport à 2024 et de 23% par rapport à l'année de référence 2010 ;
- le taux de valorisation des déchets (hors inertes) est de 51 %
- le volume des déchets enfouis est plutôt stable en 2025 et diminue de près de 24% depuis 2010.

Ces résultats sont encourageants et démontrent l'évolution favorable mais ne doivent pas cependant faire perdre de vue les marges de progrès restantes : près de 75 % de nos ordures ménagères résiduelles peuvent être recyclées, valorisées ou leur production évitée.

D.2 Perspectives 2026

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois prévoit les actions suivantes :

- Mise en œuvre de la stratégie biodéchets : déploiement de la collecte des biodéchets en apport volontaire à l'automne 2026 ;
- Réalisation d'une étude d'optimisation des collectes et participation à l'étude nationale sur les organisations de collecte ;
- Mise en œuvre du plan de lutte contre les mégots ;
- Mise en œuvre des dispositifs de collecte sélective hors foyers.

E TABLEAUX DE BORD DE SYNTHESE

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois Territoire semi-urbain
 16 communes 208,85 Km²
 84183 habitants 395 Habitants/Km²
 45324 logements dont 1315 résidences secondaires 14,56% d'habitat vertical (plus de 10 logements)
 et 3468 logements vacants

E.1 Les dispositifs de collecte

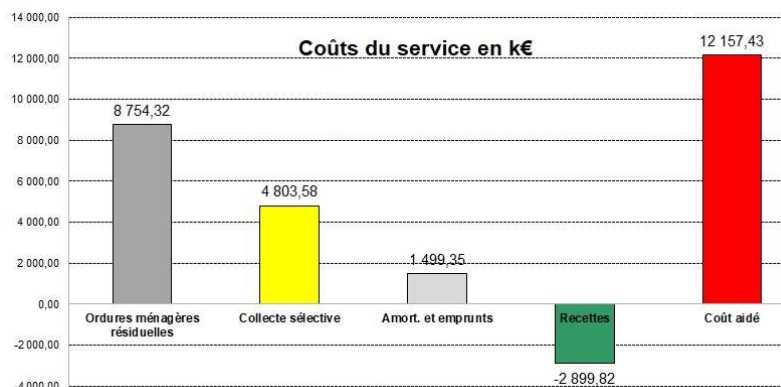
	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages et JRM	Déchets verts	Autres Recyclables	Déchets ménagers inertes	Encombrants	Déchets Dangereux	Déchets non ménagers
Habitants desservis	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84183
Modes de collecte		porte à porte et apport volontaire	porte à porte et apport volontaire	3 déchèteries + compostière + porte à porte	3 déchetteries + PAV textiles	3 déchetteries	2 déchèteries + porte à porte	3 déchetteries	Déchetterie professionnelle
Fréquence de collecte		C1, C2 et C5 centre ville ALBI	C 0,5 ou C1	-	-	-	-	-	-
Contenant		Sac et bac	Sac, bac	-	-	-	-	-	-
Tonnages collectés (T/an)	48 507	17 706	7 648	7 291	4 776	3 162	1 917	91	5 916
Tonnages collectés (kg/hab/an)	576	210	91	87	57	38	23	1	70

E.2 Les dispositifs de traitement

	Total	Enfouissement					Recyclage	Valorisation	Recyclage	Elimination
		OM résiduelles	Encombrants	Encombrants non ménagers	Déchets inertes des ménages	Déchets inertes non ménagers	Emballages et JRM	Déchets verts ménagers et non ménagers	Autres Recyclables ménagers et non ménagers	Déchets Dangereux
Nombre d'habitants desservis	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183	84 183
Tonnages traités en t/an	48 507	17 706	1 917	942	3 162	251	7 648	10 028	6 764	91
Tonnages traités en kg/hab/an	576	210	23	11	38	3	91	119	80	1

E.3 Les données économiques

	Tous Déchets ménagers
Coût complet (k€)	15 057,25
Dont amortissements et emprunts	1 499,35
Recettes industrielles, soutiens, aides (k€)	2 899,82
Coût aidé du service public (k€)	12 157,43
Coût aidé du service public (€/hab.)	144,42



E.4 Les indicateurs d'évolution et de valorisation

	Tous Déchets	OM résiduelles	Emballages avec verre et JRM	Autres déchets des ménages	Déchets non ménagers
Évolution tonnages collectés année n/n-1	-4%	-2%	+2%	+0,4%	-17,5 %
Taux de valorisation (%)	51%	0%	84%	79%	81%

Le total des déchets ménagers et assimilés diminue de 5% sur le territoire.

Le taux de valorisation global des déchets pris en charge par l'agglomération est supérieur à 50 %.